

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150409-2015_B172-DE
Date de télétransmission : 16/04/2015
Date de réception préfecture : 16/04/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B172

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Soutien au sport de niveau national - Attribution de subventions d'investissement pour la rénovation d'installations sportives dans le cadre de la convention cadre de partenariat avec le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives (CREPS) PACA - Approbation d'une convention d'objectifs type

Le 9 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puycard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_10

BUREAU DU 9 AVRIL 2015

Rapporteur : Hervé FABRE-AUBRESPY

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Sports

Objet : Soutien au sport de niveau national – Attribution de subventions d'investissement pour la rénovation d'installations sportives dans le cadre de la convention cadre de partenariat avec le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives (CREPS) PACA – Approbation d'une convention d'objectifs type

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de sa politique sportive, la CPA a mis en place une convention cadre de partenariat pour la période Juin 2012 à Juin 2014 avec le CREPS (Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives) PACA.

En effet, depuis 2004, la CPA mène une politique de soutien aux sports collectifs et individuels de niveau national, et le CREPS dispose d'installations sportives importantes sur 14 hectares à Aix-en-Provence qu'il propose de mutualiser au bénéfice des clubs soutenus par la CPA et de rénover dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement.

Ce rapport propose de valider la participation financière de la CPA à 7 projets de réhabilitation d'installations sportives pour un montant total de 148.500 Euros TTC.

Exposé des motifs :

Dans le cadre du programme national de soutien au sport de niveau national par l'Etat, le CREPS PACA possède des installations sportives dédiées à l'entraînement sportif de haut niveau, un plateau de suivi médical, des aires d'entraînement en plein air comprenant l'ensemble des équipements nécessaires à la préparation physique des athlètes ainsi que des salles équipées de machines spécifiques de musculation.

La Communauté du Pays d'Aix a mis en place un partenariat avec le CREPS PACA permettant d'une part de favoriser le développement de sa politique sportive en permettant aux clubs locaux reconnus par la CPA d'accéder aux différentes infrastructures du CREPS et d'autre part de participer à la rénovation et à la mise aux normes de ses installations sportives.

Cette collaboration, qui est définie dans la convention cadre établie pour une durée de trois ans jusqu'au 25 juin 2015 et validée par le Bureau communautaire du 10 mai 2012, doit également permettre aux clubs soutenus par la CPA de bénéficier de l'expertise des personnels du CREPS tout au long de leur saison sportive dans les domaines du suivi médical, de la préparation mentale et de la formation professionnelle des sportifs.

En accueillant l'entraînement des clubs soutenus par le Pays d'Aix, le CREPS affirme sa volonté d'être un partenaire fort de la politique sportive de la CPA. Il est aussi à relever que le CREPS PACA s'implique d'ores et déjà dans le programme PRODAS qui vise à améliorer et faciliter l'accueil des jeunes concernés par les dispositifs de la politique de la ville des communes d'Aix-en-Provence, Vitrolles et Pertuis dans le cadre de séjours multi-sports. Un tableau récapitulatif des clubs accueillis sur l'année en cours est joint au rapport en annexe 1.

Dans le cadre de cette convention et de son programme pluriannuel d'investissement, le CREPS PACA a déposé, au titre de 2015, sept demandes d'aide en investissement auprès de la CPA pour un montant total de 148.500 Euros TTC, tels que définies dans le tableau ci-dessous :

	Nature des installations sportives		Coût estimé TTC	Subvention demandée TTC	Subvention allouées TTC	%
1	Salles pédagogiques		65 000.00 €	32 500.00 €	32 500.00 €	50 %
2	Amphithéâtre		55 000.00 €	27 500.00 €	27 500.00 €	50 %
3	Sanitaires terrains extérieurs		56 000.00 €	28 000.00 €	28 000.00 €	50 %
4	Prépa physique 1	Rénovation intérieure	21 000.00 €	10 500.00 €	10 500.00 €	50 %
5	Médical 1	Huisseries	10 000.00 €	5 000.00 €	5 000.00 €	50 %
6	Prépa physique	Toiture	50 000.00 €	25 000.00 €	25 000.00 €	50 %
7	Salle d'armes	Toiture	40 000.00 €	20 000.00 €	20 000.00 €	50 %

Soit un total demandé de **cent quarante-huit mille euros TTC (148 500.00 € TTC)**

Il convient de préciser qu'aucun autre cofinancier public n'est associé à ces projets.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé aujourd'hui de valider les termes d'une convention d'objectifs type qui permettront l'attribution des sept subventions d'investissement.

Chaque convention sera annexée d'une fiche explicative relative à la nature des travaux et d'un plan d'implantation sur le site du CREPS tels que joints en annexe du présent rapport.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2012_B196 du Bureau communautaire du 10 mai 2012 relative au « Soutien au sport de niveau national – Approbation d'une convention cadre de partenariat 2012-2014 et d'une convention d'attribution de subventions pour 2012 avec le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives (CREPS) » ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU l'avis de la Commission Sports et Équipements Sportifs en date du 26 mars 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** sept subventions d'investissement pour un montant total de 148.500 Euros au CREPS PACA en 2015 ;
- **APPROUVER** les termes de la convention d'objectifs type d'attribution de subventions et de ses annexes à conclure entre la Communauté du Pays d'Aix et le CREPS PACA, dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention correspondante ainsi que l'ensemble des documents y afférents;
- **DIRE QUE** les dépenses en résultant seront prélevées sur le Chapitre 204 - Fonction 414 qui présente les disponibilités nécessaires.

ANNEXE 1

Récapitulatif des clubs accueillis par le CREPS
dans le cadre de la convention de partenariat

Bilan 2014
au titre du dispositif PRODAS

Les différents organismes participants sont :

Le Centre Social Aix nord - Alliance Sportive Nord Aix - Politique de la Ville et PRODAS
Communauté du Pays d'Aix

Stages CREPS 2014 :

Nombre de stages : 3

- Avril 2014 : 28/04/14 au 02/05/14 (4 jours)
- Août 2014 : 25/08/14 au 29/08/14 (5 jours)
- Octobre 2014 : 20/10/14 au 24/10/14 (5 jours)

Nombre de jeunes touchés : 247 (100 avril, 47 août et 100 octobre)

Nombre de salles mises à disposition : entre 5 et 6 selon le nombre d'enfants plus l'amphithéâtre une fois par semaine.

Nombre d'infrastructures sportives à dispositions: entre 8 et 12

- Beach soccer (2 fois en avril, 0 en août, 5 fois en octobre)
- Beach volley (4 fois en avril et 5 fois en août et octobre)
- Dojang (0 fois en avril et 5 fois en août et octobre)
- Hall (2 fois en avril, 2 fois en août et octobre)
- Gymnase (4 fois en avril et 5 fois en août et octobre)
- Courts de tennis (4 fois en avril et 5 fois en août et octobre)
- Poly bleue (4 fois en avril et 0 en août et octobre)
- Poly parquet (0 en avril et 5 fois en août et octobre)
- Salle d'armes (1 fois en avril et 0 fois en août et octobre)
- Squash (1 fois en avril 2 fois en août et 0 en octobre)
- Terrain de football du bas (4 fois en avril et 5 fois en août et octobre)
- Salle de danse (0 fois en avril et octobre et 5 fois en août)

Tous les clubs de haut niveau sont intervenus en moyenne deux fois par semaine sauf l'escrime qui n'est intervenu que deux fois sur les trois stages. Le club de taekwondo n'est pas venu à deux reprises mais a quand même joué le jeu en étant présent les autres fois. Les clubs de proximité (EJ13, FETE LE MUR, BOXING CLUB LM et ASNA) ont tous été présents lors de leurs créneaux.

Le nombre de repas sur les trois stages :

- Avril = 390 repas
- Août = 151 repas
- Octobre = 475 repas

TOTAL = 1 016 repas en 2014 pour les 3 stages
(Le prix d'un repas étant de 8,75€ TTC l'unité)
Le prix total des repas est de : 8 890 euros TTC.

NB: en 2015 le prix du repas augmentera passant de 8,75€ à 9,00€.

Tournoi de Foot interquartier 2014 :

Date : 22 juin 2014

Nombre de jeunes : 300 jeunes

Nombre de terrain mise à disposition : 2 (les terrains du milieu et du haut)

Convention d'objectifs 2015

Opération :
Aide attribuée : € - Délibération n°2015/B...

Entre

La Communauté du Pays d'Aix,

Sise Hôtel de Boadès, 8 place Jeanne d'Arc BP 322, 13611 Aix-En-Provence Cedex 1, représentée par Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY, son Vice-Président délégué au Sport et aux Équipements Sportifs, ayant reçu délégation de son Président, désignée sous le terme « La Communauté »,

D'une part,

Et

L'Etablissement dénommé «Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives PACA»,

dont le siège social est situé au 62 chemin du Viaduc, Pont de l'Arc, CS 70445, 13098 Aix-en-Provence cedex 2, représentée par son Directeur Monsieur Jean-Jacques JANNIERE, désigné sous le terme « le CREPS PACA »,

D'autre part,

Ci-après dénommées chacune « **Partie** » et ensemble « **Parties** »

IL A PREALABLEMENT ETE EXPOSE :

La Communauté du Pays d'Aix s'attache, depuis 2002, à développer une politique sportive permettant de rattraper le retard des infrastructures sportives existantes et de construire l'avenir en matière de sport pour tous, de loisir, de sport de compétition et de haut niveau.

Il convient de noter que depuis l'arrêté du 10 janvier 2014, le CREPS Sud-Est se nomme désormais le CREPS PACA.

La Communauté du Pays d'Aix a souhaité mettre en place un partenariat avec le CREPS PACA et favoriser ainsi le développement de sa politique sportive en permettant aux clubs locaux reconnus par la CPA d'accéder aux différentes infrastructures du CREPS.

Cette collaboration, qui est définie dans la convention cadre de partenariat triennale établie jusqu'au 25 juin 2015 soumise à l'approbation du Bureau du 10 mai 2012, doit également permettre aux clubs soutenus par la CPA de bénéficier de l'expertise des personnels du CREPS tout au long de leur saison sportive.

Cette convention cadre définit également le soutien de la Communauté du Pays d'Aix à la réalisation du programme pluriannuel de remise aux normes des installations du CREPS PACA et de ses constructions neuves à venir.

En accueillant l'entraînement des clubs soutenus par le Pays d'Aix, le CREPS affirme sa volonté d'être un partenaire fort de la politique sportive de la CPA.

IL A ETE CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION :

Afin de renforcer le développement des pratiques sportives, la CPA souhaite mettre en place des actions de partenariat avec le CREPS PACA et ainsi le soutenir financièrement dans son programme pluriannuel d'investissement.

La présente convention a pour objet d'attribuer une aide financière de Euros correspondant à, soit % du montant total des travaux qui s'élève à Euros.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour l'année 2015 afin de réaliser les opérations mentionnées ci-dessus. Elle détermine l'ensemble des relations entre le CREPS PACA et la Communauté du Pays d'Aix.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DES PARTIES

3.1. Obligations de la Communauté

En application de l'article 1 de la présente convention, la Communauté du Pays d'Aix accorde une aide financière déterminée en investissement au CREPS PACA.

En application du dispositif approuvé par la délibération n°2012/B196 du Bureau de Communauté du 10 mai 2012, le CREPS PACA se verra attribuer une subvention d'investissement de Euros soit 50% du montant total des travaux.

3.2. Obligations du CREPS PACA

Le CREPS PACA s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'accomplir les missions et objectifs définis ci-dessous :

..... tel que défini en annexe 1 et selon l'implantation défini en annexe 2.

ARTICLE 4 – MODALITES D'EXECUTION DE LA CONVENTION

4.1. Moyens accordés par la Communauté du Pays d'Aix

Ces subventions seront créditées au compte du CREPS PACA selon les procédures comptables en vigueur, sous réserve du respect par le CREPS PACA des obligations mentionnées aux articles 3.1 et 3.2.

4.2 Modalités de versement des subventions

Un premier acompte, correspondant à 70 % du montant total de la subvention sera versée au CREPS PACA après la notification et la signature de la présente convention sous réserve de la production de l'ordre de service de commencement des travaux ou tout autre document justifiant le démarrage des travaux.

Le solde (30 %) sera versé sur production d'un décompte financier définitif (visé par l'Ordonnateur et le Comptable Public), du procès verbal de réception des travaux et du plan de financement définitif.

ARTICLE 5 – SUIVI - EVALUATIONS

Cette convention fera l'objet d'un compte rendu annuel présenté aux instances du CREPS PACA et aux instances de la Communauté du Pays d'Aix.

Aux fins d'évaluer le déroulement des opérations mentionnées à l'article 1, une réunion, comprenant les deux parties pourra être convoquée par la Communauté au plus tard deux mois après la fin de celles-ci, afin de déterminer la conformité des résultats à l'objet mentionné à l'article I.

ARTICLE 6. - INTEGRALITÉ ET RÉVISION DE LA CONVENTION

La présente convention constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties.
Toute modification de la présente convention doit faire l'objet d'un avenant écrit signé par les Parties.

ARTICLE 7 : RÉSILIATION

Dans le cas où l'une des Parties renoncerait aux objectifs décrits dans la présente convention, il est convenu que la Partie renonçant s'engage à prévenir l'autre partie six mois au plus tard avant la fin de cette convention.

Fait à Aix-En-Provence, le

En 3 exemplaires originaux

La présente convention se compose hors annexe de 4 pages et de 7 articles.

Pour la Communauté
du Pays d'Aix

Pour le CREPS PACA

Le Vice – Président, délégué
au Sport et aux Equipements Sportifs

Le Directeur,

Hervé FABRE-AUBRESPY

Jean-Jacques JANNIERE

ANNEXE 1



CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur
Passion sportive, Excellence éducative !

Convention CPA/CREPS - investissement 2015

Projet de réhabilitation d'installations au CREPS PACA – Site d'Aix en Provence

Fiche « Salles pédagogiques et d'animation »

Le Bâtiment « MONTAIGUET » a été réhabilité en 2010 sur la base d'une opération conduite par la DDTM.

Eu égard au budget limité, le R-D-C n'a pas été pris en compte, laissant ainsi les 8 salles de cours et les sanitaires attenants dans un état de vétusté devenu maintenant inacceptable, d'autant que ces salles sont très utilisées, autant par les formations sport, l'accueil des activités associatives que pour les études des athlètes de Haut niveau.

Description sommaire du projet.

Le projet consiste à :

- repeindre toutes les salles,
- changer les portes d'accès,
- reprendre l'électricité (lumière suffisante, installation de prises en nombre suffisant pour les ordinateurs des usagers, câblage permanent pour les vidéoprojecteurs),
- rafraichir l'aspect extérieur.

		Coût estimé TTC	Subvention demandée TTC (*)
1	Salles pédagogiques et d'animation	65 000.00 €	32 00.00 €

*Il n'y a pas d'autre co-financeur



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives PACA
Etablissement Public du Ministère chargé des Sports
Tél : 04 42 93 80 02 – Fax : 04 42 27 53 28
Site Internet : www.creps-paca.sports.gouv.fr, Mèl : direction@creps-paca.sports.gouv.fr
62 chemin du viaduc, Pont de l'Arc CS 70445 13098 Aix-en-Provence cedex 2



CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur
Passion sportive, Excellence éducative !

Convention CPA/CREPS - investissement 2015

Projet de réhabilitation d'installations au CREPS PACA – Site d'Aix en Provence

Fiche « AMPHITHEATRE »

Description sommaire du projet.

Cet amphithéâtre est très demandé, autant pour l'enseignement que l'accueil de conférences ou la présentation plénière d'évènements particuliers.

-L'intérieur présente une image de vétusté car les peintures datent d'il y a plus de 20 ans
-L'amphi est chauffé grâce à des aérothermes, système archaïque très difficile à réguler et très bruyant. L'été, les regroupements à l'intérieur sont très difficiles à cause de la chaleur.

-La régie « Image/son » âgée de plus de 20 ans étant reprise en totalité, le projet comprend donc également une part électricité pour alimenter le nouveau système de chauffage/climatisation et la nouvelle régie.

Le projet consiste donc à :

- Repeindre la salle en totalité,
- Changer le mode de chauffage pour un équipement réversible,
- Repeindre le hall et les sanitaires attenants,
- Installer un tableau électrique local adapté aux nouvelles fonctionnalités.

		Coût estimé TTC	Subvention demandée TTC
2	Amphi	55 000.00 €	27 500.00 €

*Il n'y a pas d'autre co-financeur



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives PACA
Etablissement Public du Ministère chargé des Sports
Tél : 04 42 93 80 02 -- Fax : 04 42 27 53 28
Site Internet : www.creps-paca.sports.gouv.fr, Mèl : direction@creps-paca.sports.gouv.fr
62 chemin du viaduc, Pont de l'Arc CS 70445 13098 Aix-en-Provence cedex 2



Convention CPA/CREPS - investissement 2015

Projet de réhabilitation d'installations au CREPS PACA – Site d'Aix en Provence

Fiche « Sanitaires publics »

Les sanitaires extérieurs situés dans la partie ouest du site, à proximité de terrains de foot, de beach-volley et beach-soccer sont situés dans un très vieux bâtiment et sont dans un état déplorable.

Equipés de douches collectives, et au-delà de la vétusté, ils ne correspondent plus aux attentes des usagers.

Description sommaire du projet.

Le projet consiste à :

- Redistribuer des espaces pour mieux organiser les unités « vestiaires
- Re-cloisonner des douches modernes avec portes et dotées de patères
- Vérifier la plomberie
- Mieux identifier les vestiaire-douches hommes et femmes
- Installer des détecteurs de présence
- Reprendre les portes et fenêtres
- Repeindre les sanitaires H/F

		Coût estimé TTC	Subvention demandée TTC (*)
3	Sanitaires terrains extérieurs	56 000.00 €	28 000.00 €

*Il n'y a pas d'autre co-financeur





CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur
Passion sportive, Excellence éducative !

Convention CPA/CREPS - investissement 2015

Projet de réhabilitation d'installations au CREPS PACA – Site d'Aix en Provence

Fiche « Salle de Préparation Physique-Rénovation intérieure »

Cet équipement a accueilli il y a 10 ans le pôle France d'Haltérophilie puis, après sa fermeture, a été dédié aux formations et à la préparation physique de nos sportifs.

Réorganisée depuis peu, et grâce à un encadrement permanent, la salle de préparation physique connaît un essor nouveau. Elle est très fréquentée par les athlètes de nos pôle Haut niveau et de plus en plus par des athlètes extérieurs.

Description sommaire du projet.

Le projet consiste à :

- Reprendre la totalité des enduits et peintures intérieurs,
- Réparer des portes et fenêtres,
- Remettre en service les vestiaires F,
- Réhabiliter la séparation des vestiaires H et F.
- Fermer les douches.

			Coût estimé TTC	Subvention demandée TTC (*)
4	Prépa physique 1	Rénovation intérieure	21 000.00 €	10 500.00 €

*Il n'y a pas d'autre co-financeur



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives PACA
Etablissement Public du Ministère chargé des Sports
Tél : 04 42 93 80 02 – Fax : 04 42 27 53 28
Site Internet : www.creps-paca.sports.gouv.fr, direction@creps-paca.sports.gouv.fr
62 chemin du vladuc, Pont de l'Arc CS 70445 13098 Aix-en-Provence cedex 2



CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur
Passion sportive, Excellence éducative !

Convention CPA/CREPS - investissement 2015

Projet de réhabilitation d'installations au CREPS PACA – Site d'Aix en Provence

Fiche « Huisseries du Médical »

La pyramide qui abrite le service médical au bénéfice du sport de haut niveau, tant pour les athlètes des pôles que pour ceux de la zone aixoise est de conception légère.
Ce bâtiment à près de 25 ans.

Description sommaire du projet

Le projet consiste à :

-Changer les huisseries du rez-de-chaussée car nombre d'entre elles sont quasiment pourries.

Pour limiter les coûts, nous avons retenu le principe de la technique « rénovation ».

			Coût estimé TTC	Subvention demandée TTC (*)
5	Médical 1	Huisseries	10 000.00 €	5 000.00 €

*Il n'y a pas d'autre co-financeur



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives PACA
Etablissement Public du Ministère chargé des Sports
Tél : 04 42 93 80 02 – Fax : 04 42 27 53 28
Site Internet : www.creps-paca.sports.gouv.fr, Mèl : direction@creps-paca.sports.gouv.fr
62 chemin du vladuc, Pont de l'Arc CS 70445 13098 Aix-en-Provence cedex 2



CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur
Passion sportive, Excellence éducative !

Convention CPA/CREPS - investissement 2015

Projet de réhabilitation d'installations au CREPS PACA – Site d'Aix en Provence

Fiche « Salle de Préparation Physique-Toiture »

Le matériau bitumeux en place qui compose la couverture de cet équipement a beaucoup vieilli (20 ans), provoquant ainsi de très nombreuses cloques et soulèvements qui servent d'autant de réserves d'eau qui sont à l'origine nombreuses infiltrations.
Les acrotères sont également très dégradés. (voir annexe 7 bis)

Description sommaire du projet

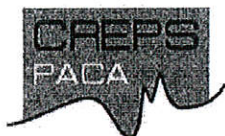
Le projet consiste à reproduire à l'identique l'étanchéité de la toiture du toit-terrasse de la salle de préparation physique.

			Coût estimé TTC	Subvention demandée TTC (*)
6	Prépa physique	Toiture	50 000.00 €	25 000.00 €

*Il n'y a pas d'autre co-financier



Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives PACA
Etablissement Public du Ministère chargé des Sports
Tél : 04 42 93 80 02 – Fax : 04 42 27 53 28
Site Internet : www.creps-paca.sports.gouv.fr, Mèl : direction@creps-paca.sports.gouv.fr
62 chemin du viaduc, Pont de l'Arc CS 70445 13098 Aix-en-Provence cedex 2



CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur
Passion sportive, Excellence éducative !

Convention CPA/CREPS - investissement 2015

Projet de réhabilitation d'installations au CREPS PACA – Site d'Aix en Provence

Fiche « Salle d'armes -Toiture »

Après une intervention en 2012 pour près de 43 000.00 € pour reprendre d'urgence la charpente qui s'affaissait (18 cm), la mise en sécurité électrique 10 000.00 € pour et la reprise totale de l'installation intérieure d'éclairage et l'électronique des pistes pour 56 000.00 €, il se confirme que la reprise de l'étanchéité de la toiture est maintenant inévitable

La couverture actuelle est en bardeaux bitumeux. Ce type de matériau vieilli très mal dans nos régions à cause du soleil et du mistral.

Description sommaire du projet

Nous avons fait faire plusieurs devis selon des modes d'intervention différents.

Afin de limiter le coût et de ne pas compromettre la continuité de la pratique, l'option choisie est la pose par-dessus la couverture actuelle de panneaux métalliques (« bac acier »).

On peut estimer le montant de l'opération à 40 000.00 € TTC pour lesquels une subvention de 20 000.00 € TTC est demandée

			Coût estimé TTC	Subvention demandée TTC (*)
7	Salle d'armes	Toiture	40 000.00 €	20 000.00 €

*Il n'y a pas d'autre co-financier



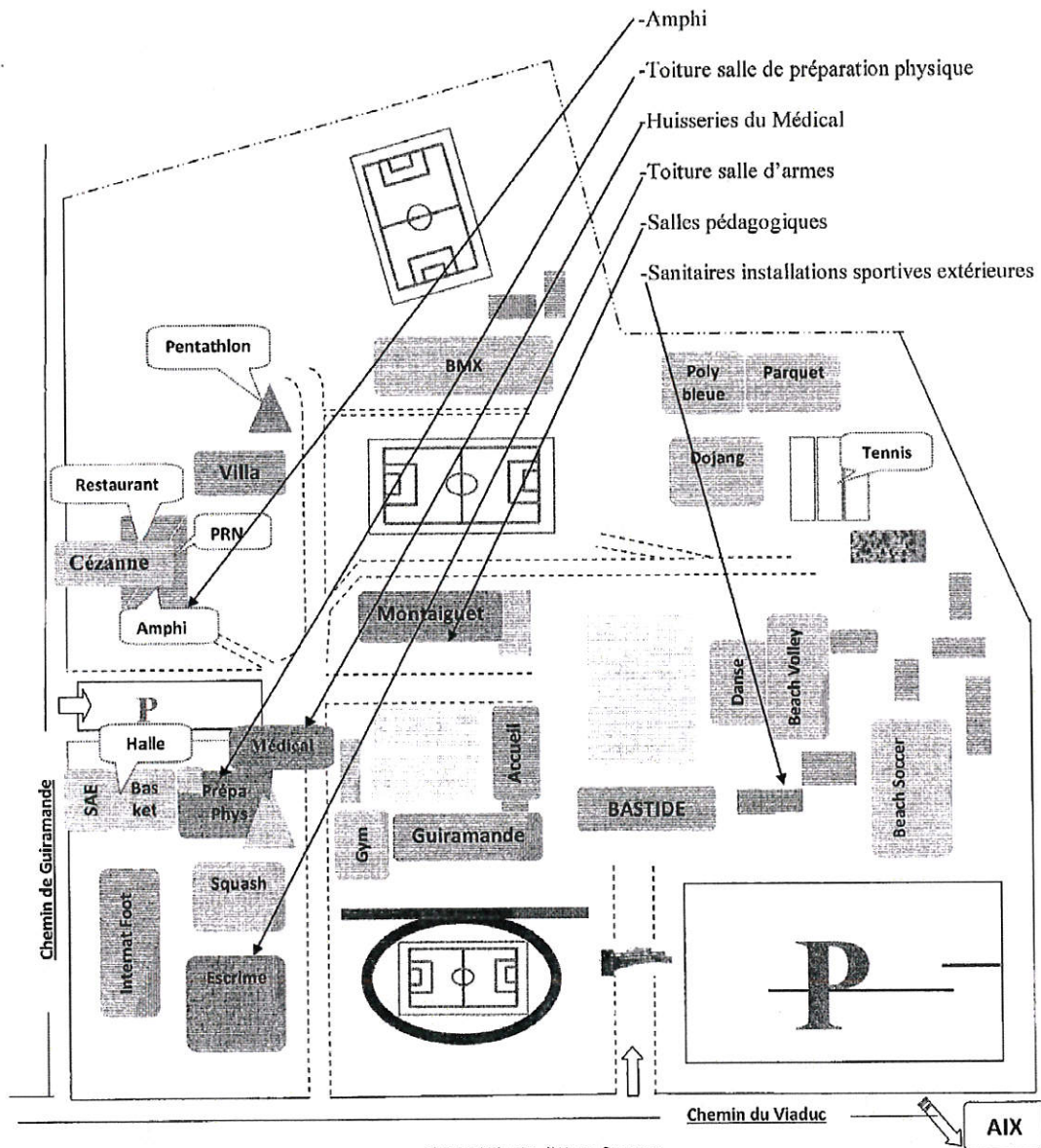
Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives PACA
Etablissement Public du Ministère chargé des Sports
Tél : 04 42 93 80 02 – Fax : 04 42 27 53 28
Site internet : www.creps-paca.sports.gouv.fr, Mèl : direction@creps-paca.sports.gouv.fr
62 chemin du viaduc, Pont de l'Arc CS 70445 13098 Aix-en-Provence cedex 2

ANNEXE 2



CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur
Passion sportive, Excellence éducative !
Site d'Aix-en-Provence

Fiche « Plan de répartition »



CREPS PACA- Site d'Aix-en-Provence
 Pont de l'Arc Ch du viaduc CS 70445
 13098 Aix-en-Provence cedex 02 ☎ 04 42 93 80 00 📠 04 42 93 80 17
 Site Internet <http://www.creps-paca.fr> Email aix@creps-paca.sports.gouv.fr

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Soutien au sport de niveau national - Attribution de subventions d'investissement pour la rénovation d'installations sportives dans le cadre de la convention cadre de partenariat avec le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performances Sportives (CREPS) PACA - Approbation d'une convention d'objectifs type

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



15 AVR. 2015